



Mariage marocain européenne

Par **Sarah60**, le **27/11/2019 à 13:16**

Bonjour j'ai une question sur le droit des étrangers alors je vous explique je suis née en Belgique je suis belge et j'habite en France depuis 4 ans je suis en couple avec un marocain qui vit en Maroc. On souhaite nous marier et vivre en France en sachant que je vais avoir un appartement et salaire convenable est ce que cela m'autorise à ramener mon conjoint de Maroc vers la France après avoir fait le mariage en Maroc bien sûr merci d'avance

Par **amajuris**, le **28/11/2019 à 14:56**

bonjour,

la mariage d'un étranger avec un ressortissant européen ne permet pas d'obtenir immédiatement et automatiquement un titre de séjour en France.

après votre mariage, votre mari devra obtenir un visa pour venir en France.

les consulats de France vérifient que le mariage n'a pas pour unique but de faire obtenir un titre de séjour à l'étranger car le motif qui est le plus souvent indiqué est l'absence d'intention matrimoniale pour justifier le refus de visa conjoint de Français.

salutations